

ASSEMBLEE GENERALE

1^{er} mars 2018 – Planfoy

compte rendu

Rédigé par le secrétaire de l'assemblée : Cédric Loubet

Nombre de clubs représentés 15 / Nombre de voix présentes : 182 le quorum est réuni, les délibérations de l'assemblée générale sont déclarées valides.

PRESENTS

- Clubs : Saint Cham'Escalade, Cîmes Veauchoises, Saint Héand Escalade, Cimes et Rocs, Saint Héand Escalade, Club Montagne Loisir Casino, Canton Grimp', Astrée Grimpe, Saint Priest Escalade, Escapilade, Cesam, Club Léo Saint-Etienne, FJEP Elan Vertical, Montagne Loisirs Villars, Verti'coise, Pilat Grimp' (*Pouvoir*).
- Salariés du CD : François Carton, Jean-Cyrille Bercet, Colas Robert.
- Invités : Jean-François Louison (Maire de Planfoy), Fabien Picq (Ligue AURA)

Personnalités invitées et excusées : M. Jean Yves Bonnefoy (vice président du Département), Pierre You (Président de la FFME), Claude Chemelle (Président de la Ligue Aura), Jacques Eloi, (CDOSL), Dino Cinieri, (Député), Régis Juanico (Député) Brigitte Masson (Adjointe aux sports St Etienne).

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR de l'AG CDFME 42 (2016-2017).
- Rapport d'activités (01/09/16>31/12/17):
- Bilan Financier
- Élection des délégués à l'AG nationale de Nantes (14-15/04/2018)
- Composition du Comité Directeur 2016 (nouvelles candidatures)
- Quote-part départementale 2016-2017 sur la licence FFME
- Budget prévisionnel 2017
- Compétitions 2019
- Evénements à venir

L'assemblée générale est ouverte par Jean-Luc Rigaux, président du CT à 19h

1 - Approbation du Compte rendu de l'AG CD FFME 42 - 2017

Le Président soumet le Procès Verbal de l' AG FFME 42 -2017 à l'approbation de l'assemblée : aucune remarque.

- Résultat du Vote : adopté à l'unanimité (1827 voix pour)

2 - Rapport d'activités 2017 (saison sportive du 01/09/16 au 31/12/17) :

Le Président effectue une relecture rapide du rapport (rapport complet en annexe) qui avait été envoyé à tous les licenciés du département 1 mois avant l'AG

agrémenté de quelques commentaires et d'échanges.

Question de Brigitte Fanget, Saint Cham Escalade, concernant les licenciés déjà assurés par une assurance personnelle.

Réponse de Jean-Luc Rigaux : Les contrats personnels excluent souvent l'escalade de leur responsabilité. C'est un droit mais c'est une erreur pour le licencié de ne pas opter pour l'assurance individuelle accident (facultative) qui accompagne la licence notamment au regard de son faible cout. Par contre c'est une « faute » du président qui incite ses adhérent à ne pas prendre cette assurance cela peut se retourner contre lui pour défaut d'information. Le président doit se couvrir avec un renoncement écrit et signé de l'adhérent.

- Résultats du Vote : **adopté à l'unanimité. (1827 voix pour)**

3 - Bilan Financier présenté par Andrée Chorain (Trésorière) :

La trésorière présente les comptes de l'exercice 2016-2017

Nota la comptabilité est sous-traitée auprès du CDOS de la Loire.

La trésorière souligne un déficit de 23.000 € sur cet exercice, un peu particulier car portant sur 18 mois au lieu de 12 suite au passage à l'année civile pour notre comptabilité ce qui ne facilite pas la lecture D'autant plus que l'exercice intègre les 4 compétitions nationale et internationales organisées par le CT 42

D'autre part Le CNDS est toujours sur une pente décroissante et désormais le CT supporte seul l'intégrité de la charge salariale désormais nous ne bénéficions plus d'aucune aide d'Etat via les un contrat aidé.

Une encore plus grande rigueur sera apportée au suivi des dépenses. L'année 2018 avec un exercice plein du 01/01 au 31/12 sera une année repère.

Question de Nicolas : la lourdeur de frais ponctionnés par la Ligue sur les formations a été évoqué à l'AG de la ligue où en est-on ?

Réponse de Jean-Luc Rigaux : Un rendez-vous est programmé avec Claude Chemelle prochainement pour évoquer cela.

François Carton rappelle le format spécifique des formations sur 1 week-end et des soirs en activité en clubs qui coûte plus cher et rajoute des déplacements

Fabien Picq explique qu'il existe aussi des formations bloquées sur une semaine qui intéressent aussi le public, notamment ceux qui viennent de loin.

- Résultats du Vote : **adopté à l'unanimité. (1827 voix pour)**

4 – Élection des délégués à l'AG nationale de Nantes (14-15/04/2018)

Il n'y a pas foule pour se proposer, (2 délégués + 2 suppléants) d'autant que cette date tombe en plein milieu des vacances scolaires.

Seul Jean-Luc Rigaux se porte volontaire. Il fait remarquer que l'on perd ainsi la moitié de nos voix à l'AG et qu'il est difficile de se faire entendre (comprendre de se plaindre) quand on laisse le fauteuil vacant.

5 - Election des membres au Comité Directeur

L'assemblée générale procède à l'élection des 2 places vacantes au Comité Directeur.

Jean-Luc Rigaux : rappelle le fonctionnement de cette élection : Appel à candidature, profession de foi, parité, mode de scrutin

4 candidatures sont arrivées en temps voulu au comité : *Stephanie Sauron, Suzanne Mathieu, Ludovic Avondo, Mike Lecoannet, tous les 4 du club Léo de Saint-Etienne*

Compte tenu du déséquilibre actuel en matière de parité, il n'est retenu que les candidatures féminines. Les représentants des clubs FFME de la Loire procède au vote à main levée des nouveaux membres du Comité Directeur.

- Résultats du Vote : *Stéphanie Sauron et Suzanne Mathieu sont élues à l'unanimité*

6 – Quote part du CD sur la licence 2019

Sur proposition du comité du comité Directeur, après explication du pourquoi : baisse du CNDS, déficit des rassemblement et des compétitions qu'il faut compenser quelque part , Jean-Luc Rigaux propose de porter la quote part licence 2019 à 4, 00€.

Question de Suzanne Mathieu : de combien ces rassemblements sont déficitaires ?.

Reponse d'Andrée Chorain . 1000 € chacun

Question de Joel Maurin : plutôt que qu'augmenter la quote part, Est-ce que des pistes d'économies ont été pensées

Réponse de Jean-Luc Rigaux : Oui , c'est systématique de la part de François et d'Andrée qui opèrent un calcul et un suivi très rigoureux de nos couts de revient sur chaque action

François expose d'autres pistes d'économies :

- Plus d'anticipation pour éviter les A/R superflus
- Développement du covoiturage lorsque c'est possible
- Relever la facturation des coût d'encadrement en club, facturé 40 €:h alors que le coût réel est de 42€/h.
- Relever le seuil de participation des stage enfants, avec le risque de frustrer ceux qui viennent sur des sessions qui seront annulées.
- Développer la prise en charge par les collectivités d'une partie de l'entretien de leurs voies.

Résultat du vote : **La quote part à 4 ,00 € est adopté à l'unanimité**

7 - Budget prévisionnel 2018 (1/01/2018-31/12/2018)

Le budget prévisionnel préparé par Andrée Chorain est joint au présent compte-rendu.

Résultats du Vote : *adopté à l' Unanimité(1827 voix pour)*

8 – compétitions 2019

Organisations chpt Départementaux (projection) :

64 rue du 19 mars 1962, 42660 PLANFOY

T. +33 (0)9 70 95 73 88

P. +33 (0)6 07 80 20 15

www.ffme42.fr

- vitesse : Veauche / Les Cimes Veauchoise - Difficulté : Boen /Astrée - Bloc : Gachet / Léo

Les dates seront calées entre les clubs et les salariés du CD avec signature d'une convention.

Olivier LARGERON rappelle que le national vient de sortir son calendrier.

Un RV avec la ville de Saint-Etienne est prévu le 16 mars pour caler l'organisation des compétitions.

9 – Evénements à venir

- « 12h de grimpe » organisé par le club Léo le 30 juin à Gachet
- Les Rassemblements territoriaux sont évoqués : même schéma que les années précédentes
- Soirée « réussir son Mont-Blanc le mardi 13 mars à 19h à l'espace Info Jeune 6 rue de la Résistance à Saint-Etienne.

21 h 45 : L'ordre du jour étant épuisé, Jean-Luc Rigaux remercie l'ensemble des acteurs, clos l'Assemblée Générale du CT-FFME 42 et convie l'assemblée au verre de l'amitié.